

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°36 du 3 septembre 2010

PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)

Texte n°7

ARRÊTÉ N° 814/DEF/DCSCA/SDREJ/BREG
portant dissolution du cercle mixte du 5e régiment du génie.

Du 25 juin 2010

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *sous-direction « réglementation-études juridiques » ; bureau « réglementation ».*

ARRÊTÉ N° 814/DEF/DCSCA/SDREJ/BREG portant dissolution du cercle mixte du 5e régiment du génie.

Du 25 juin 2010

NOR D E F E 1 0 5 1 6 4 1 A

Références :

Code de la défense - partie réglementaire, III.
Arrêté n° 71 du 5 février 2003 (BOC, 2003, p. 1516. ; BOEM 135.2).
Arrêté n° 813 du 25 juin 2010.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 135.2

Référence de publication : BOC N°36 du 3 septembre 2010, texte 7.

Le ministre de la défense,

Vu le code de la défense, notamment son article R. 3412-6 ;

Vu l'arrêté n° 71 du 5 février 2003 portant création du cercle mixte de la base de soutien de Versailles-Satory (Yvelines) ;

Vu l'arrêté n° 813 du 25 juin 2010 portant changement de dénomination du cercle mixte de la base de soutien Versailles-Satory (Yvelines),

Arrête :

Art. 1er. Le cercle mixte du 5^e régiment du génie est dissous à compter du 1^{er} juillet 2010.

Art. 2. Les biens, droits et obligations de ce cercle sont dévolus au cercle mixte de la 3^e base de soutien au commandement.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de corps d'armée,
directeur central du service du commissariat des armées,*

Pierre PORCIN.